

Image not found or type unknown



Probleme avec huissier de justice

Par **mozart_old**, le **31/10/2007 à 20:20**

bonjour voila ses que j ai souscrit un forfait chez mobistar en presence de mon exe belle mere isabelle qui en a souscrit un a son nom et qui a signe et le probleme es que l agent de mobistar qui a souscrit les forfait ma porter garante de son contrat elle ne veut pas payer car elle a u 2500 euro de facture es mobistar me les reclame je peut pas payer ses pas moi et en plus j ai recu une facture de 1500 euro que je paye par moi il veulent saisir ma mere car je vie chez ma mere je suis en plus au cpas je n ai pas les moyen et je ne veut pas payer ses pas a moi cette facture en plus je suis en dispute suite a ca avec mon exe belle mere qui en profite car meme si elle ne paye pas on ne l embetera pas en plus elle a reconnu sa dette a l epoque par ecrit chez les huissier de justice formica et preaux aider moi svp je n en peut plus ma vie tourne au cauchemart je vai bientot me retrouver avec mon enfant a la rue si ca continue je veut pas tout faire perdre a ma mere qui a mis des annee a toute avoir

Par **papa tango charly_old**, le **01/11/2007 à 17:52**

est-ce que vous avez signé la caution, oui ou non ?nrm- si oui, vous n'avez aucun recours face à mobistar, voyez avec votre beldochern- si non, c'est leur problème avec elle.

Par **mozart_old**, le **01/11/2007 à 20:46**

non je n ai absolument rien signe il font des contrat par telephone il ma telephone comme un voleur apes fermeture du magasin je parle de l agent de chez mobistar car il etai 19h30 et ca ferme a 18h30 mais je nai rien compris puis ca a coupe puis rien et il ne reclame rien a mon

exe belle mere j ai telephone a la societe et il me dise que le contra et a mon nom mais je jure j ai rien signe et il dise qu il on ma signature ses absolument pas possible on a copie ma signature je vois pas d autre solutionrnrmais cette agent a u beaucoup de prob avec ses contrat en plus de ca il ma porte garant je touche du cpas je n ai pas droit etre garant normalement le cpas et equivalent au rmi les huissier ne veulent rien savoir cette histoire es vraiment folle il n y a donc pas de justice ou quoi

Par **papa tango charly_old**, le **03/11/2007 à 20:33**

demandez-leur copie du contrat signé soit-disant par vous...rnrnsi une signature figure, et que ce ne soit pas la vôtre, portez plainte au commissariatrnrnen ce qui concerne l'huissier, vous pouvez faire opposition à exécution, mais à condition d'avoir des billes à fournir (voir dit ci-haut).rnl'huissier est officier ministériel, il est tenu de se plier à la loi, et aux éléments de preuve que vous lui fournissez.rnrnfaites par ailleurs valoir votre impossibilité de signer du fait que vous êtes au cpas (???).

Par **mozart_old**, le **05/11/2007 à 01:49**

voila j ai telephone au huissier de justice parce que ma belle mere lui a fait une reconnaissance de dette il y a un moi il ma dit qu il n avais rien aure ma belle mere ma montre la preuve qu il lui avaient repondu et en plus plus je voulaient lui presenter les preuve que je n avaient pas signee et il ma envoyer peter je lui es dit que j avaient un enfant que j avait pas les moyen de payer et il ma dit que j avais qu a me debrouiller je lui es dit pourquoi vous faite ca il ma dit faut bien que je recupere l argent quelque part es ce n etai pas son probleme escuse moi l expresion mes des gent pareil on devrai tout leur prendre dans leur vie ou leur casser la geule moi je n en peut je vais finir par le masacer pourquoi on s acharne ainsi sur moi j ai toujour payer ce que j avais a payer ma belle mere es plein de dette es on lui reclame rien ses quoi cette justice

Par **papa tango charly_old**, le **05/11/2007 à 19:35**

il ne faut pas confondre les paroles et les actes...rnrnl'huissier dit "il faut bien qu'on prenne l'argent quelque part" et c'est cyniquement vrai: l'argent n'a pas d'odeur, et le créancier veut récupérer ses sous...rnrpartant de là, il peut tout essayer..rntant que ça marche !rnrnmais la loi ne suit pas... elle est plus stricte: vous n'avez pas à payer pour un autre, à moins d'en être responsable ou caution.rnrnor, vous n'êtes pas responsable de votre belle-mère, et vous dîtes n'avoir signé aucune caution. rnrque voulez-vous donc qu'on vous fasse, à part peur ?rnlaissez-les donc faire...rnrrien ne peut vous contraindre !rnrncomme on dit chez moi: les chiens aboient, la caravane passe...

Par **papa tango charly_old**, le **05/11/2007 à 19:37**

P.S: rappelez tout de même à l'huissier qu'il a une charge ministérielle, et que vous pouvez porter plainte auprès de son ordre...

Par **mozart_old**, le **05/11/2007** à **19:54**

merci beaucoup de ton aide papa tango charly je vais essayer et en encore mille merci